



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL n° 44 du 5 JUIN 2018

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS.....	2
Direction des ressources humaines et des moyens.....	2
Arrêté portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Pas-de-Calais.....	2
Direction des ressources humaines et des moyens.....	3
Arrêté portant composition du comité technique de la préfecture du Pas-de-Calais.....	3

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Arrêté portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Pas-de-Calais

Par arrêté du 5 juin 2018

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- le Préfet, président ;

- le Secrétaire Général de la préfecture ;

b) Représentants du personnel :

7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants.

c) Le médecin de prévention ;

d) Des assistants de prévention et des conseillers de prévention ;

e) Des inspecteurs santé et sécurité au travail.

Le préfet est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

ARTICLE 2 :

L'arrêté du 7 octobre 2014 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental de la préfecture du Pas-de-Calais susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté entre en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

signé

Le Préfet,

Fabien Sudry

Arrêté portant composition du comité technique de la préfecture du Pas-de-Calais.

Par arrêté du 5 juin 2018

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le comité technique départemental est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- le Préfet, président ;
- le Secrétaire Général de la préfecture ;

b) Représentants du personnel : sept représentants titulaires et sept représentants suppléants.

ARTICLE 2 :

Les listes de candidats présentées par les organisations syndicales pour l'élection organisée en 2018 comprennent un nombre de femmes et un nombre d'hommes correspondant aux 28,57 % de femmes et 71,43 % d'hommes composant les effectifs représentés au sein de ce comité.

ARTICLE 3 :

L'arrêté du 16 avril 2012 portant composition du comité technique départemental de la préfecture du Pas-de-Calais est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté entre en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

signé

Le Préfet,
Fabien Sudry

